

Acquisition et dépôt des manuels scolaires 2018-2019 occasions

NB : La bourse aux livres d'occasion est ouverte à tous, sans adhésion obligatoire à la FCPE.

Dépôt des livres d'occasion tous niveaux

Tous les manuels encore en cours à la rentrée 2018, peuvent être déposés pour être vendus d'occasion (deux tarifs : excellent ou usagé). Les livres en mauvais état ne sont pas repris.

Pour déposer et/ou pré-réserver des livres d'occasion, vous devez vous enregistrer via internet à l'adresse www.poinca.fr **entre le 25 et 29 juin**.

- Dépôt des livres tous niveaux **jeudi 28- vendredi 29 juin de 8h30-18h**
- Dépôt des livres de Terminale **vendredi 6 de 8h30-16h et samedi 7 juillet de 8h30-12h**
(La date des résultats du BAC est le 6/07 matin).

Les chèques, en fonction des livres vendus, seront transmis par courrier courant octobre, étant tributaire des remboursements de carte JeunEst, notamment pour les régularisations des livres de Seconde en août.

Achat des livres d'occasion de 1^{ère} et Terminale

Pré réservation sur www.poinca.fr

- Livres de 1^o : **lundi 2- mardi 3- mercredi 4 juillet de 08h-18h**
- Livres de Terminale : **vendredi 6 juillet de 14h-16h - samedi 7 juillet de 08h30-12h**

La réservation de livres d'occasion ne garantit pas leur obtention. Ils sont vendus dans la limite des stocks disponibles au moment du retrait lors des permanences.

Livres neufs

Etant donné le changement complet des livres pour 2019-2020 et le passage probable aux livres électroniques, nous ne proposons plus l'achat de livres neufs.

Paielement des manuels

La carte JeunEst pourra être utilisée pour tous les règlements. Les montants alloués en 2017 par le Conseil Régional étaient de 100 € en Seconde, 80 € en Première et Terminale, et 50 € pour les redoublants.

Si vous ne disposez pas encore de la carte (élèves de seconde), nous vous demanderons **2 chèques : un pour le montant de la caution et un pour le complément** d'achats d'occasion. La régularisation avec la carte et la restitution du chèque de caution, sera effectuée lors des permanences :

- **Jeudi 30 et vendredi 31 août de 09h-17h- salle E**
- **Permanences supplémentaires de régularisation les Samedi 8, 15 et 22 septembre de 08h-12h- Hall de la Visitation du lycée**

Notre association fonctionne grâce à des bénévoles, ***si vous souhaitez nous aider, même quelques heures, n'hésitez pas à nous le signaler*** (contact@poinca.fr).